

Montréal, le 4 février 2025

Monsieur Alain Roy
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande-Allée, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Par courriel: haute-chaudiere@bape.gouv.qc.ca

Objet : Commentaires de l'Union des municipalités du Québec concernant le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière dans la municipalité régionale de comté du Granit

Monsieur le Président,

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) souhaite faire part de ses commentaires aux commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière dans la municipalité régionale de comté (MRC) du Granit.

L'UMQ est convaincue que les municipalités sont au cœur du changement dans la transition énergétique du Québec. Dans son Plan énergie¹, l'UMQ présente d'ailleurs quatre leviers importants du milieu municipal, que sont : consommer différemment, favoriser l'acceptabilité sociale, accélérer la production d'énergie renouvelable et développer des partenariats.

Aujourd'hui, construire une nouvelle infrastructure énergétique, mettre à niveau un poste de distribution, établir une nouvelle ligne de transport ou promouvoir la tarification dynamique, sont des interventions qui exigent une communication de premier plan avec la population. Le phénomène du « pas dans ma cour » met d'ailleurs trop souvent en péril plusieurs projets, au Québec comme ailleurs. Les gouvernements de proximité sont des alliés et doivent être mis à contribution dans ces projets pour prendre en compte les préoccupations des milieux et favoriser la recherche de mesures de mitigation au bénéfice des collectivités. C'est ce que fait la société en nom collectif Parc éolien de la Haute-Chaudière S.E.C. dans son projet en regroupant un partenaire privé et un partenaire communautaire, la MRC du Granit et les municipalités qui la compose.

Le Québec s'est doté d'objectifs climatiques ambitieux : atteindre la carboneutralité du secteur institutionnel d'ici 2040 et celle de l'ensemble du Québec d'ici 2050. L'augmentation significative de la demande énergétique, notamment pour remplacer le recours aux énergies fossiles et pour favoriser la croissance économique, exerce déjà une pression importante sur les réseaux énergétiques, particulièrement le réseau

¹ Source : <https://umq.qc.ca/dossiers/plan-energie/>

électrique. Dans certaines municipalités, les défis en termes de capacité et de puissance électrique, particulièrement en période de pointe, ont déjà des effets sur l'établissement, l'agrandissement ou la décarbonation d'entreprises sur leur territoire, affectant directement le développement économique de leur région.

Or, optimiser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en faisant face à une demande en énergies renouvelables grandissante, nécessite des actions concertées pour arriver à la fois à avoir collectivement une empreinte plus sobre en carbone, faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique un leitmotiv pour mieux consommer, produire de l'énergie renouvelable localement et être exemplaire comme municipalité.

Par leur lien direct avec la collectivité ainsi que par le contrôle qu'elles ont sur leurs actifs et la réglementation, les municipalités peuvent faciliter et accélérer l'atteinte des cibles climatiques, tout en diversifiant leurs revenus et en stimulant le développement économique. L'exemple du projet éolien de la Haute-Chaudière soutenu par la MRC du Granit en témoigne.

En espérant que ces commentaires seront utiles pour les commissaires dans la poursuite de leurs travaux sur ce projet, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de l'UMQ
et maire de Varennes,



Martin Damphousse